

CERTIFICATION DU COMPORTEMENT AU FEU DES MATERIAUX D'ISOLATION THERMIQUE

**MATIERES PREMIERES UTILISEES POUR LA
FABRICATION DE POLYSTYRENE EXPANSE**

MOUSSE DE POLYSTYRENE EXTRUDE

TARIF 2022

Les tarifs sont applicables pour la certification du comportement au feu des matériaux d'isolation thermique selon le référentiel LNE Feu PS ainsi que pour l'option concernant la certification du classement E selon la norme EN13163.

1. TARIF APPLICABLE

Les montants des prestations pour l'obtention de la certification et la surveillance des produits certifiés font l'objet d'un tarif révisable annuellement.

Les tarifs s'entendent en euros hors taxes.

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (PAR SITE DE FABRICATION)

PRESTATIONS	TARIF	
Instruction technique du dossier par type de certification		
- pour 1 matériau	1574	
- par matériau supplémentaire	582	
Audit initial		
Forfait France ou Europe (le forfait comprend la préparation de l'audit, l'audit et la rédaction du rapport sur site et le temps de déplacement ; les frais de séjour et de déplacement sont facturés en sus)	France	Europe
1 jour sur site	2214	2530
1,5 jour sur site	2866	3182
OPTION Certification du Classement E : Audit complémentaire par ½ jour	650	650
Tarif hors Europe (et hors France métropolitaine)	Sur devis	

1.2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (PAR SITE DE FABRICATION)

PRESTATIONS	TARIF	
Gestion du dossier par type de certification		
- pour 1 matériau	854	
- par matériau supplémentaire	263	
Audit de surveillance		
Forfait France ou Europe (le forfait comprend la préparation de l'audit, l'audit et la rédaction du rapport sur site et le temps de déplacement ; les frais de séjour et de déplacement sont facturés en sus)	France	Europe
1 jour sur site	1958	2277
OPTION Certification du Classement E : Audit complémentaire par ½ jour	650	650
Cas des audits réalisés conjointement avec un audit effectué dans le cadre d'une autre certification LNE	Sur devis	
Tarif hors Europe (et hors France métropolitaine)	Sur devis	

1.3. EXTENSION ET MODIFICATION DE CERTIFICAT

PRESTATIONS	TARIF
Instruction de la demande d'extension (matériau modifié ou nouveau matériau)	
- pour 1 matériau	841
- par matériau supplémentaire	420
Modification de certificat hors demande d'extension (exemple : changement d'appellation commerciale ou modification administrative)	
- pour 1 certificat	418
- par certificat suivant (en cas de demande simultanée)	318

1.4. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

PRESTATIONS	TARIF	
Instruction du dossier	635	
Frais d'évaluation supplémentaire documentaire*	656	
Audit supplémentaire (hors frais de déplacement et de gestion)*	France	Europe
	2086	2404
Traitement de recours contre décision	5352	

* : Les coûts entraînés par des vérifications supplémentaires sont à la charge du fabricant quels que soient les résultats de celles-ci et font l'objet d'un devis.

2. CONDITIONS DE FACTURATION

2.1. RECOUVREMENT DES FACTURES

Le règlement des factures émises par le LNE est exigible dans les 45 jours.

L'ensemble des montants relatifs à l'instruction de la demande reste acquis quel que soit le résultat de l'instruction.

Le montant relatif au suivi du dossier reste acquis même en cas de décision de retrait de l'autorisation.

Le demandeur ou le titulaire d'un certificat doit acquitter ces factures dans les conditions prescrites : toute défaillance de la part du titulaire fait en effet obstacle à l'exercice par le LNE des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent au titre du présent référentiel.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de un mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, le LNE peut adopter des mesures conservatoires vis-à-vis du certificat.

2.2. ANNULATION D'UN AUDIT

Toute annulation d'un audit, dont la date a été retenue en accord entre le LNE et l'entreprise auditée, fait l'objet d'une facturation sur les bases suivantes :

- annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit.
- annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit.
- annulation à 2 jours de la date prévue : 100 % du montant de l'audit.

Les frais de transport peuvent être facturés jusqu'à 100 % si non remboursables ou soumis à retenue/pénalités.

2.3. FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Déplacement en France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire et sont fonction du nombre de jours sur site :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait France métropolitaine	399€	636€	831€	1020€	1205€

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacement en Europe

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait Europe	499€	730€	920€	1110€	1300€

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacement Dom Tom et hors Europe

Les frais de séjour et de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel. Des frais administratifs de traitement de ces frais réels d'un montant de 250€ sont également appliqués.